

Etang communal d'Attichy

Règlementation sur la base de loisirs

Pour la pratique de la pêche

L'accès sur les postes de pêche se fait uniquement à pied.

Pour les postes berge Sud l'accès se fait par la route entre les deux étangs et le stationnement des voitures est toléré près du panneau d'information poste 6/7 (voir plan), le stationnement et la circulation des voitures sont autorisés uniquement pour les titulaires de la carte de pêche de l'AAPPMA d'ATTICHY. Le barbecue et le feu au sol sont interdits. Pour les postes berge Nord, le stationnement des voitures se fait uniquement sur le parking près du poste 2 l'accès sur la berge du poste 1 se fait à pied. Le stationnement des voitures sur le parking du tennis est autorisé la nuit avec le permis de pêche avec QR code visible sur le tableau de bord. La pêche pourra être fermée partiellement ou totalement pour toute manifestation sur la base de loisirs.

La pêche de nuit est autorisée avec tentes "biwis" de couleurs vertes ou marrons ! les détecteurs doivent être réglés au minimum. Les berges du camping sont réservées aux campeurs.

Réglementation pêche sur le plan d'eau

Lois fédérales en vigueur

ETANG NON RECIPROCITAIRE

Pour pêcher sur le plan d'eau, la carte fédérale de l'AAPPMA d'ATTICHY est obligatoire + carte de l'étang selon mode de pêche

Pêche de journée répartis sur 3 secteurs définis (voir plan)

Pêche au coup, feeder, carpe.NO KILL OBLIGATOIRE.

La Pêche aux carnassiers se pratique sur l'ensemble du plan d'eau.

Pêche aux leurres exclusivement ! NO KILL OBLIGATOIRE.

Pêche de nuit.

La pêche s'effectue sur 8 postes repartis sur l'ensemble du plan d'eau 4 berge Nord 4 berge Sud uniquement sur réservation pour une durée de 48h maximum 72h weekend fériés. Les détecteurs sont tolérés avec le volume au minimum.

Règlement pêche à la carpe

Ouverture de la pêche du 1er janvier au 31 décembre

La pêche se pratique avec trois lignes

Les montages doivent être coulissants, les hameçons sans ardillon ou écrasés sont obligatoires.

Les bobines en tresse et les têtes de ligne en tresse et fil sont interdites.

Le bas de ligne fluorocarbure est fortement recommandé

Les tailles d'hameçons autorisées sont du n°2 à 6.

Tapis de réception et époussette carpe obligatoire, les poissons doivent être manipulés avec précaution et remis à l'eau rapidement. En cas de blessure le désinfectant est recommandé.

Tout pêcheur est tenu de rester près de ses lignes.

Les détecteurs sont tolérés avec le volume au minimum.

Le bateau amorceur est autorisé sauf sur les postes 1, 5 et 6

Condition d'utilisation :

Celui-ci doit être utilisé pour une pêche de précision et à proximité de sa zone de pêche celle-ci n'excédant pas la limite de lancer d'une canne en condition de pêche normal ! Réservations des postes : Cédric LEFEVRE tel 06.45.51.77.56